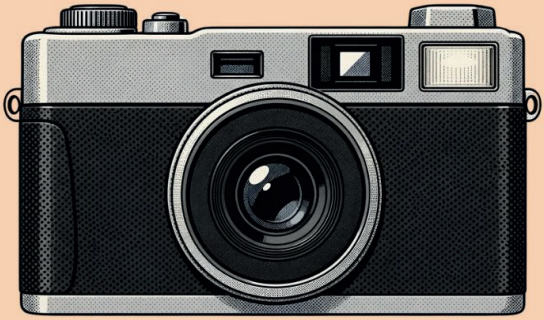
CONCOURS PHOTO

des enfants



Thème

“Enfance”

Envoie ta photo avant le 18/12/2026

Avec une récompense pour le gagant !



Contact: i.lalemand@mairie-corcieux.fr 07.50.56.43.98

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO
2026 - 2027
“ENFANCE”

ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

Dans le cadre des Nuits de la lecture 2027 organisées par le Ministère de la Culture, le Pôle Culturel de Corcieux organise un concours photo, libre et gratuit.
Le concours se déroule du 16/11/2026 au 23/01/2027.
L’envoi des photos devra se faire impérativement avant le Vendredi 18/12/2026.

ARTICLE 2 - THÈME :

“ENFANCE”.

ARTICLE 3 - CONDIDTIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert aux photographes amateurs à partir de 6 ans à l’exclusion des membres du jury.

3 catégories sont distinguées:

- Catégorie des 6 - 12 ans
- Catégorie des 13 - 17 ans
- Catégorie des 18 ans et +

Une seule photo par personne inscrite est acceptée.
La photo doit être prise en lien avec le thème “ENFANCE”. Il devra s’agir d’une photo originale, prise par le participant. Les personnes identifiables sur la photo auront donné leur accord au participant pour la prise de la photo.
La photo devra être envoyée au format numérique “JPEG” en pièce jointe d’un e-mail à: **i.lallemand@mairie-corcieux.fr**
La photo devra être de qualité suffisante pour une impression au format A4.
Le nom du fichier photo devra être sous la forme “nom-prénom.jpg”
Le sujet de l'e-mail sera sous la forme : “concours-photo-nom-prénom”
Le corps de l'e-mail comprendra : la date et le lieu de la prise de vue.
La catégorie à laquelle la photo appartient (6 - 12 ans/ 13 - 17 ans/ 18 ans et +).
L’adresse postale et le n° de téléphone du participant. L’e-mail du participant.
Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

ARTICLE 4 - CRITÈRES DE SÉLECTION

Les photos seront évaluées sur leurs valeurs technique et artistique par le jury.

ARTICLE 6 - PRIX
Les gagnants de chaque catégorie recevront un prix. Ce prix ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

ARTICLE 7 - EXPOSITION DES OEUVRES
Les photos seront exposées au pôle culturel et visibles à partir du Mercredi 13 Janvier jusqu'au Lundi 15 février 2027.

ARTICLE 8 - ANNONCE DES RÉSULTATS
Les résultats du concours seront proclamés lors du vernissage de l'exposition "ENFANCE" le Samedi 23 Janvier 2027 à 10h.
Tous les participants seront conviés à la délibération du Jury le 23/01 à 10h au Pôle Culturel. En cas d'absence, les gagnants seront informés par e-mail et les résultats seront dévoilés sur les différents réseaux sociaux de la Commune ainsi que dans la Presse locale.

ARTICLE 9 - REMISE DES PRIX
Les gagnants retireront leur prix le jour de la remise des prix le 23/01/27 ou par la suite à l'accueil de la mairie de Corcieux.

ARTICLE 10 - EXCLUSIONS
Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos au contenu inapproprié ou avec une utilisation de l'intelligence artificielle. Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs. Les montages photo ne seront pas acceptés.

ARTICLE 5 - COMPOSITION DU JURY
Le Jury sera composé d'un membre de l'équipe du Pôle Culturel, d'une étudiante en photographie et d'un professionnel de la photographie.

ARTICLE 11 - DROIT À L'IMAGE
Le représentant légal accorde le droit à la participation à son enfant mineur.

ARTICLE 12 - RESPONSABILITÉS
Les organisateurs ne pourront êtres tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure la Mairie de Corcieux se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 13 - OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents ou le représentant légal.
Son non respect entraînera l'annulation de la candidature.
Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

NOM Prénom du responsable légal : Date :

..... _ _ / _ _ / _ _ _ _

NOM Prénom de l'enfant participant :

.....

Signature :